

Date du document : 19/07/2023

AVIS

CD-23g19-CWaPE-0933

**PLANS D'INVESTISSEMENT 2024-2029
DES GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL**

rendu suite à l'examen réalisé en application de l'article 16 du décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz

Table des matières

1.	RAPPEL DU CADRE GÉNÉRAL ET DE LA MÉTHODOLOGIE	4
1.1.	<i>Contexte</i>	4
1.2.	<i>Procédure d'établissement des plans</i>	4
1.3.	<i>Déroulement de la concertation entre les GRD et la CWaPE</i>	4
1.4.	<i>Recevabilité des dossiers</i>	6
1.5.	<i>Rappel des critères d'examen</i>	7
2.	APERÇU GÉNÉRAL DES PRESTATIONS	8
2.1.	<i>Vue générale sur les réalisations de l'année précédente</i>	8
2.2.	<i>Composition des réseaux fin 2022</i>	8
2.3.	<i>Prévisions pour les plans 2024-2029</i>	11
2.4.	<i>Évolution des investissements</i>	14
3.	OBSERVATIONS DE LA CWAPE	16
3.1.	<i>Rappel des contraintes externes qui pèsent sur la bonne exécution des plans</i>	16
3.2.	<i>Les renouvellements du réseau</i>	16
3.3.	<i>Respect des plans introduits antérieurement</i>	17
3.3.1.	ORES	18
3.3.2.	RESA.....	18
3.4.	<i>Les compteurs communicants</i>	19
3.5.	<i>La conversion L/H</i>	20
3.6.	<i>Les petites extensions et le raccordement standard</i>	21
3.7.	<i>La sécurité d'approvisionnement lors d'hivers rigoureux</i>	21
3.8.	<i>L'injection dans les réseaux de gaz naturel</i>	22
3.9.	<i>La mobilité (CNG/LNG)</i>	22
3.10.	<i>La couverture des zones blanches</i>	22
3.11.	<i>Hydrogène</i>	23
4.	AVIS DE LA CWAPE	24
4.1.	ORES	24
4.2.	RESA.....	25
	Annexe I – Bilan des réalisations 2022 et projections 2024 (quantités).....	27
	Annexe II – Plans communiqués par les GRD après concertation avec la CWaPE.....	30
	Annexe III – Notes d'examen sur la version provisoire et réponses des GRD	31

Index graphiques

GRAPHIQUE 1	ÉVOLUTION DES LONGUEURS DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL.....	9
GRAPHIQUE 2	MATÉRIAUX CONSTITUANT LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL AU 31.12.2021	9
GRAPHIQUE 3	ÉVOLUTION DU RÉSEAU WALLON DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL PAR MATÉRIAUX	10
GRAPHIQUE 4	ÂGE MOYEN DES CANALISATIONS (EN ANNÉES)	10
GRAPHIQUE 5	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ACTIFS.....	11
GRAPHIQUE 6	POSES DE CONDUITES EN WALLONIE (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNÉES).....	12
GRAPHIQUE 7	RÉALISATION DES BRANCHEMENTS (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNÉES)	13
GRAPHIQUE 8	ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DANS LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE.....	14
GRAPHIQUE 9	INVESTISSEMENTS DANS LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE – DÉTAIL DES PROJETS SPÉCIFIQUES POUR 2023 À 2028.....	15
GRAPHIQUE 10	COMPARAISON ENTRE LE PLANIFIÉ ET LE RÉALISÉ POUR ORES EN 2021	18
GRAPHIQUE 11	COMPARAISON ENTRE LES QUANTITÉS PLANIFIÉES ET RÉALISÉES : ORES PÉRIODE TARIFAIRE ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.	
GRAPHIQUE 12	COMPARAISON ENTRE LE PLANIFIÉ ET LE RÉALISÉ POUR RESA EN 2021.....	18
GRAPHIQUE 13	COMPARAISON ENTRE LES QUANTITÉS PLANIFIÉES ET RÉALISÉES : RESA PÉRIODE TARIFAIRE ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.	

Index tableaux

TABLEAU 1	DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE LES GRD ET LA CWAPE	5
TABLEAU 2	STATISTIQUE GÉNÉRALE DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL EN WALLONIE.....	8
TABLEAU 3	RÉPARTITION DES MATÉRIAUX CRITIQUES DU RÉSEAU AU 31.12.2021	16
TABLEAU 4	TAUX DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU ET DURÉE NÉCESSAIRE AU RENOUVELLEMENT COMPLET (BASÉS SUR LES RENOUVELLEMENTS PRÉVUS DE 2023 À 2028)..... ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.	
TABLEAU 5	COMMUNES WALONNES CONCERNÉES PAR LA CONVERSION L/H ET POUR LESQUELLES LA DATE DE CONVERSION EST CONFIRMÉE.....	20
TABLEAU 6	POSTES POUR LESQUELS LES SIMULATIONS Q-11°C SONT PROCHES VOIRE SUPÉRIEURES AUX CAPACITÉS CONTRACTUELLES AVEC FLUXYS.....	21
TABLEAU 7	RACCORDEMENTS CNG AU 31.12.2021	22

1. RAPPEL DU CADRE GÉNÉRAL ET DE LA MÉTHODOLOGIE

1.1. Contexte

L'établissement des plans constitue un exercice annuel auquel procèdent les GRD, depuis 2004, conformément au prescrit de l'article 16 du décret du 19 décembre 2002 relatif au marché régional du gaz. L'objectif poursuivi par le législateur est de s'assurer que les GRD remplissent leurs obligations en matière d'adaptation et d'extension des réseaux de gaz.

Depuis les modifications du décret intervenues le 17 juillet 2008 et le 21 mai 2015, les GRD présentent un « plan d'investissement » unique, englobant les volets « adaptations » et « extensions » et couvrant une période correspondant à la période tarifaire. Toutefois, afin de garder une vision à moyen terme sur les travaux à réaliser, et comme pour l'électricité, la CWaPE a souhaité maintenir une vue pluriannuelle de cinq ans, et, en fin d'une période tarifaire d'une vision sur la période tarifaire suivante. Les plans introduits cette année par les GRD portent donc sur les années 2024 à 2029, couvrant la période tarifaire 2024 et introduisant la période suivante 2025-2029.

1.2. Procédure d'établissement des plans

La CWaPE a communiqué aux GRD des lignes directrices actualisées, pour l'établissement des plans (documents disponibles sur le site internet de la CWaPE). Pour rappel, la procédure suit les étapes ci-après :

- a) Le projet de plan d'investissement est remis en un seul exemplaire à la CWaPE au plus tard le 31 mars.
- b) La CWaPE examine le plan en concertation avec le GRD et formule ses commentaires avant le 15 mai. Le GRD apporte les amendements nécessaires en vue d'établir son plan définitif avant le 15 juin de la même année. Ce plan définitif est alors remis à la CWaPE en ce compris des schémas relatifs au réseau.
- c) La CWaPE examine la version définitive du plan et, en l'absence de constat d'insuffisance, communique ses conclusions au GRD avant le 31 juillet. Elle transmet pour information un exemplaire du plan au ministre ainsi que la copie de sa décision. Les plans sont mis en application le 1^{er} janvier suivant.
- d) Avant le 31 mars de l'année suivante, le GRD communique à la CWaPE le budget définitif se rapportant au plan approuvé précédemment et justifie les révisions et reports éventuels qui sont déjà prévisibles à cette date.

1.3. Déroulement de la concertation entre les GRD et la CWaPE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, il n'y a plus que deux gestionnaires de réseau de gaz en Wallonie : ORES Assets et RESA. Dans les faits cependant et jusqu'en 2021, ORES a continué d'introduire un plan d'investissement en plusieurs volets, correspondant aux anciens GRD : ORES Namur, ORES Hainaut, ORES Luxembourg, ORES Brabant wallon et ORES Mouscron, qui intègre depuis 2019 les anciennes communes wallonnes de Gaselwest. Cette approche permet d'assurer une continuité dans l'évaluation des prestations des différentes entités, en particulier pour ce qui concerne les projets inscrits dans les plans précédents. Depuis le dépôt du plan précédent et en accord avec la CWaPE, ORES Assets n'a plus fait de distinction entre ses anciens GRD.

Les lignes directrices relatives à l'établissement du plan d'investissement gaz et au rapport qualité ont été rédigées par la CWaPE en concertation avec les GRD et la dernière mise à jour date de février 2022.

Conformément aux dispositions légales, ORES et RESA ont introduit auprès de la CWaPE leur projet de plan pour le 31 mars. La CWaPE a formulé par écrit ses remarques aux GRD pour le 15 mai. Des réunions ont été programmées dans la foulée pour discuter de ces remarques. Suite à ces échanges, les GRD ont transmis une version amendée de leur plan d'investissement gaz ainsi que leurs réponses écrites aux questions/remarques de la CWaPE.

Le tableau ci-dessous synthétise ces échanges :

TABEAU 1 DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE LES GRD ET LA CWAPE

GRD	Réception avant-projet	Communication des remarques CWaPE et échange d'information	Réception compléments
ORES	31 mars	15 mai (par écrit CWaPE->GRD) 14 juin (réunion chez ORES)	15 juin
RESA	30 mars	15 mai (par écrit CWaPE->GRD) 9 juin (réunion chez RESA)	15 juin

1.4. Recevabilité des dossiers

La liste des points demandés est la suivante (le lecteur se référera aux lignes directrices¹ disponibles sur le site internet de la CWaPE) :

- 1 Descriptif de l'infrastructure existante
- 2 Bilan des réalisations de l'année précédente (année N-1)
 - 2.1 Volet adaptation
 - 2.2 Volet extension
 - 2.2.1 Raccordements et petites extensions
 - 2.2.2 Grands projets d'extension
- 3 Actualisation des plans en cours (année N)
 - 3.1 Le budget d'investissement définitif pour l'année N
 - 3.2 Les révisions et reports déjà connus, avec motivation de ceux-ci
- 4 Plan d'investissement (années N+1 à N+5)
 - 4.1 Volet adaptation
 - 4.1.1 Adaptations en vue de répondre aux besoins en capacité
 - 4.1.1.1 Évolution de la capacité aux points d'injection sur le réseau
 - 4.1.1.2 Engorgements et chutes de pression observés
 - 4.1.2 Adaptations pour critères techniques
 - 4.1.2.1 Remplacements pour cause de vétusté ou raison technologique
 - 4.1.2.2 Travaux pour raison de sécurité
 - 4.1.2.3 Impositions extérieures
 - 4.1.2.4 Investissements Fluxys
 - 4.1.2.5 Amélioration de l'efficacité du réseau
 - 4.1.2.6 Travaux sur compteurs
 - 4.2 Volet extension
 - 4.2.1 Raccordements et petites extensions
 - 4.2.2 Grands projets d'extension
 - 4.2.2.1 Définition des zones prioritaires
 - 4.2.2.2 Projets de lotissement / zones d'activité économique (ZAE)
 - 4.2.2.3 Projets stratégiques
 - 4.2.3 Raccordements à des fins de mobilité
- 5 Synthèse générale
- 6 Mise à jour des plans réseaux

Sur cette base, un premier examen du contenu ainsi que les différents échanges qui ont suivi ont permis de déclarer les dossiers recevables.

¹ [Lignes directrices CD-23b02-CWaPE-0043 relatives à l'établissement du plan d'investissement pour la gestion des réseaux de distribution de gaz](#)

1.5. Rappel des critères d'examen

L'examen des plans porte prioritairement sur l'assainissement, le maintien et le renforcement de la qualité et de la capacité technique des réseaux (notamment en termes de sécurité, de fiabilité, de continuité d'alimentation) ainsi que sur le développement de ceux-ci.

L'établissement des plans est un processus dynamique dont se dégagent essentiellement trois étapes : comparaison entre le réalisé de l'année précédente et les prévisions antérieures, mise à jour de l'année en cours afin d'anticiper les éventuels écarts les plus significatifs et, enfin, prévisions pour les années suivantes.

Rappelons une nouvelle fois que la manière d'aborder la gestion d'un réseau de distribution diffère sensiblement de celle qui pourrait prévaloir pour les réseaux de transport. La faible prédictibilité de certains facteurs externes entraîne plus d'incertitudes, conduisant le gestionnaire à revoir en permanence ses hypothèses. C'est pour cette raison que la CWaPE suit généralement une approche différenciée pour les perspectives à court et à long termes. Les prévisions perdant rapidement en précision à mesure que l'on s'éloigne de la date de rédaction, l'attention est essentiellement focalisée sur l'année en cours et la première année du plan présenté, à l'exception des projets plus conséquents dont la portée est pluriannuelle.

Comme pour les années précédentes, la CWaPE s'est intéressée prioritairement ici aux aspects techniques du plan. Concernant les aspects budgétaires, ceux-ci sont davantage investigués dans le cadre des analyses tarifaires (revenus autorisés, tarifs, soldes et business plan éventuels). Une analyse de cohérence et de continuité des projets est toutefois menée, tant entre les différentes versions du plan qu'entre celles-ci et les propositions de revenus.

Enfin, il est à noter que cette année le plan porte sur une année supplémentaire, afin de donner une visibilité certes en partie indicative, au-delà de 2024, sur l'entièreté de la période tarifaire 2025-2029.

2. APERÇU GÉNÉRAL DES PRESTATIONS

La CWaPE a analysé les plans d'investissement 2024-2029 en intégrant dans son examen les résultats de l'année 2022 et la mise à jour pour l'année 2023 en cours. Les pages ci-après retracent les grandes lignes de cette analyse. Le détail est consigné en annexe.

2.1. Vue générale sur les réalisations de l'année précédente

Globalement, l'an dernier, le réseau en service s'est accru de 0,5 %, soit environ 70 km de canalisations. Cet accroissement résulte d'une augmentation de la longueur des conduites en polyéthylène (+109 km). Les conduites constituées d'autres matériaux sont encore en diminution : acier (-35 km), fonte (- 3 km) et fibro-ciment (-2 km).

Les GRD ont posé 74 km de conduites en vue de l'adaptation du réseau et 92 km de nouvelles conduites, ce qui porte les chantiers de poses de l'année 2022 à 166 km de conduites.

Les GRD ont placé 12 014 compteurs chez de nouveaux clients, dont 7 973 ont bénéficié de la gratuité totale ou partielle (raccordement standard). Sur cette même année, 19 929 compteurs ont été remplacés que ce soit pour des raisons de vétusté, d'imposition de la métrologie ou de placement de compteurs à prépaiement. A noter le placement de 8 702 compteurs communicants en 2022.

En ce qui concerne les branchements, 4 457 d'entre eux ont été renouvelés et 7 909 nouveaux branchements ont été réalisés.

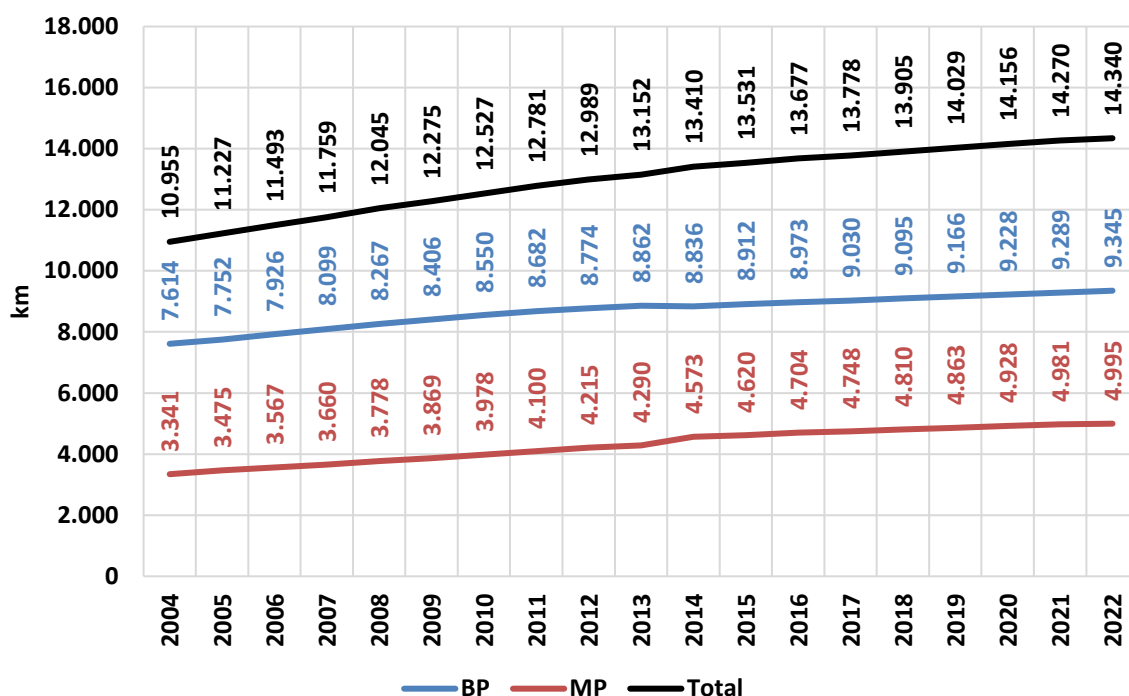
2.2. Composition des réseaux fin 2022

Le tableau et le graphique repris ci-dessous donnent quelques perspectives sur les réseaux de distribution de gaz naturel en Wallonie.

TABLEAU 2 STATISTIQUE GÉNÉRALE DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL EN WALLONIE

GRD	Nombre de compteurs en service (au 31.12.2022)	GWh distribués (Total 2022)	km de conduites au 31.12.2022 (+variation en un an)
ORES	530 694	12 741	10 161 (+50)
RESA	252 353	5 154	4 179 (+20)
Total Wallonie	783 047	17 895	14 340

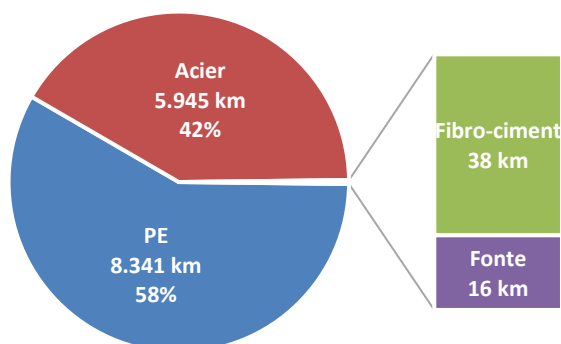
GRAPHIQUE 1 ÉVOLUTION DES LONGUEURS DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL²



Le réseau wallon de distribution de gaz naturel est essentiellement composé de conduites en acier (42 %) et en polyéthylène (58 %) comme le montre le graphique ci-dessous.

GRAPHIQUE 2 MATÉRIAUX CONSTITUANT LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL AU 31.12.2022

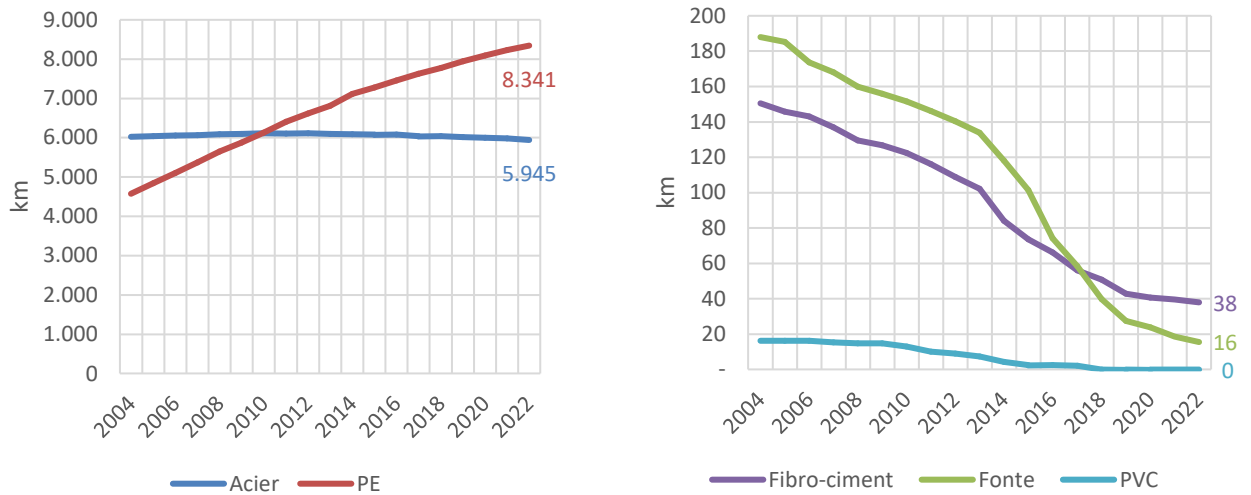
Réseaux wallon par matériaux en 2022 (14.340 km)



² On notera un léger décrochage des courbes de longueur du réseau en 2014, dû à une importante correction d'inventaire réalisée par ORES sur base cartographique et plus sur base incrémentale. Il en a résulté un transfert entre catégories BP et MP, de même qu'un réalignement des quantités pour mieux correspondre à la réalité du terrain. La CWaPE est d'avis qu'il faut reprendre les meilleures statistiques possibles, sans pour autant rectifier l'historique. La valeur économique du réseau n'a, quant à elle, pas été impactée par cette correction.

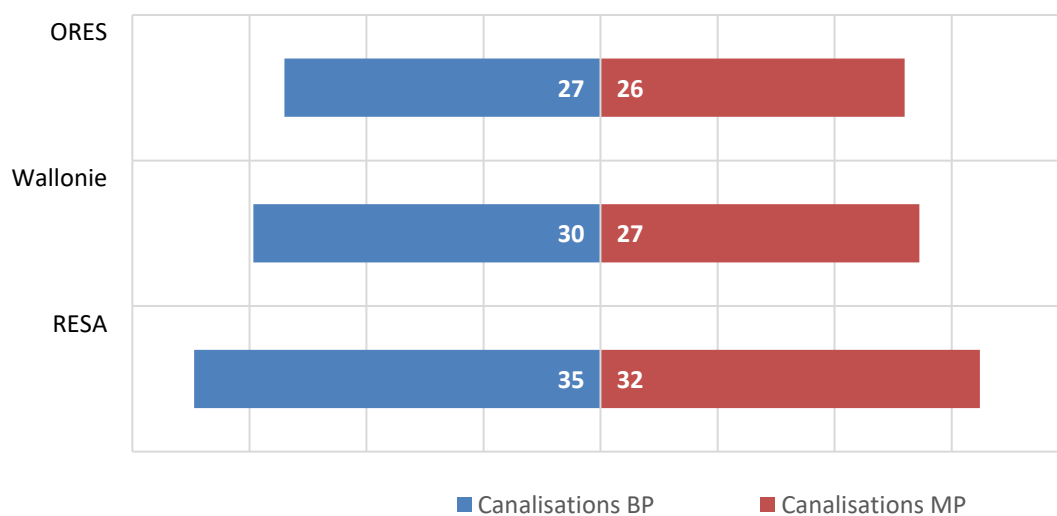
Depuis 2010, le nombre de kilomètres de conduites en polyéthylène dépasse le nombre de kilomètres de conduites en acier. Les autres matériaux (fonte, fibro-ciment, PVC) sont progressivement éradiqués. Les dernières conduites de PVC ont été enlevées en 2021.

GRAPHIQUE 3 ÉVOLUTION DU RÉSEAU WALLON DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL PAR MATÉRIAUX



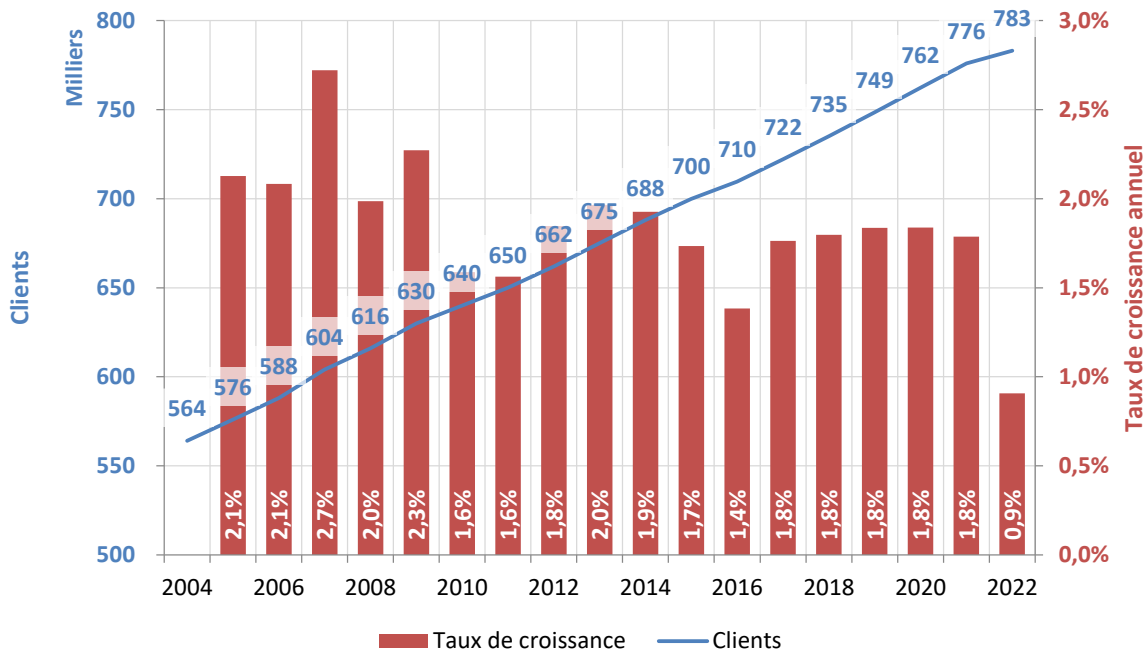
L'âge moyen des canalisations du réseau de distribution wallon est de 29 ans (basse et moyenne pressions confondues). Le détail par GRD et par niveau de pression est repris dans le graphique ci-dessous. Signalons que l'âge n'est pas nécessairement le meilleur indicateur de qualité du réseau ; une canalisation plus ancienne pouvant être en meilleur état qu'une canalisation plus récente. Par ailleurs, lorsque l'âge d'une conduite n'est pas connu, le GRD l'estime sur base de l'élément de réseau le plus ancien (ex. compteur). Il s'agit donc là d'une estimation pessimiste ; la canalisation ayant pu faire entre-temps l'objet d'un renouvellement sur une partie de sa longueur.

GRAPHIQUE 4 ÂGE MOYEN DES CANALISATIONS (EN ANNÉES)



Le nombre de clients continue de croître ; il est de l'ordre de 783 047 clients actifs en 2022. Le taux de croissance observé durant l'année 2022 est toutefois le plus faible enregistré depuis le début de la régulation. Cela peut s'expliquer par les grandes incertitudes qui ont pesé sur le marché du gaz à la suite de la guerre en Ukraine.

GRAPHIQUE 5 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ACTIFS

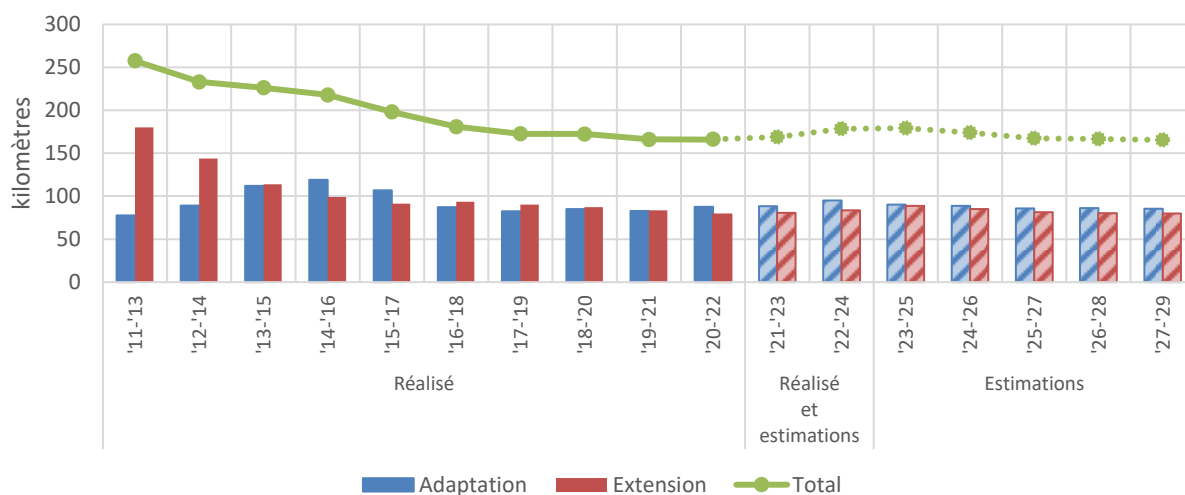


2.3. Prévisions pour les plans 2024-2029

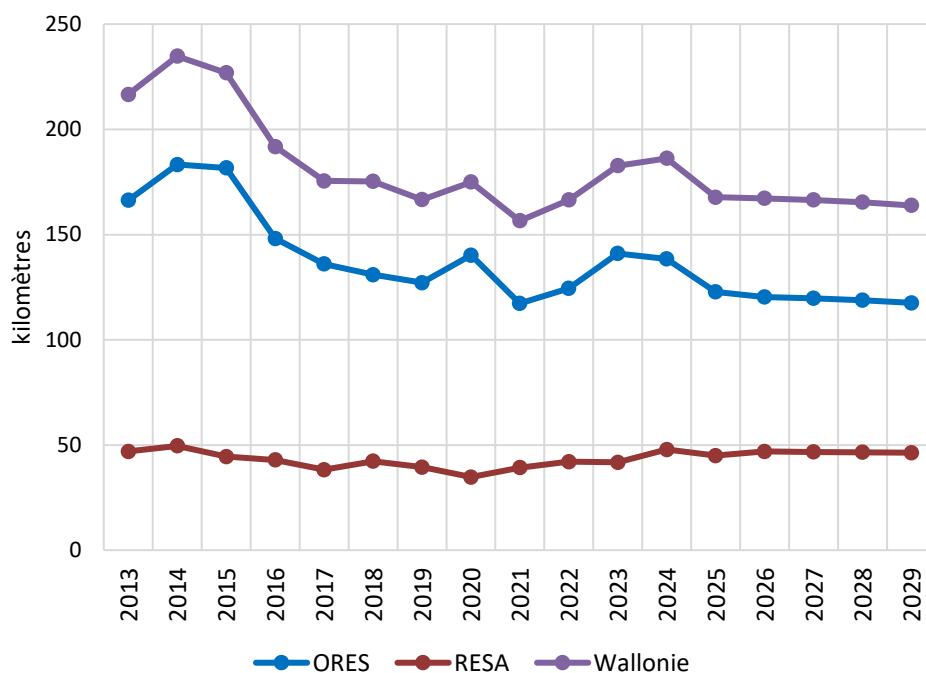
Globalement, sur base des prévisions formulées par les GRD, la CWaPE observe que, durant l'année 2024, les GRD prévoient la pose de près de 177 km de conduites : 67 km consistent en des renouvellements, 110 km en de nouvelles poses sous forme d'extensions authentiques ou de bouclages pour améliorer la sécurité du réseau.

Depuis quelques années, le volume des adaptations dépasse celui des extensions. Ceci s'explique, d'une part, par des programmes plus ambitieux de remplacement de canalisations anciennes et, d'autre part, par la fin des gros programmes d'extension des réseaux depuis une dizaine d'années, à l'exception de quelques gros chantiers en cours chez ORES (2023-2024).

GRAPHIQUE 6 POSES DE CONDUITES EN WALLONIE (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNÉES)

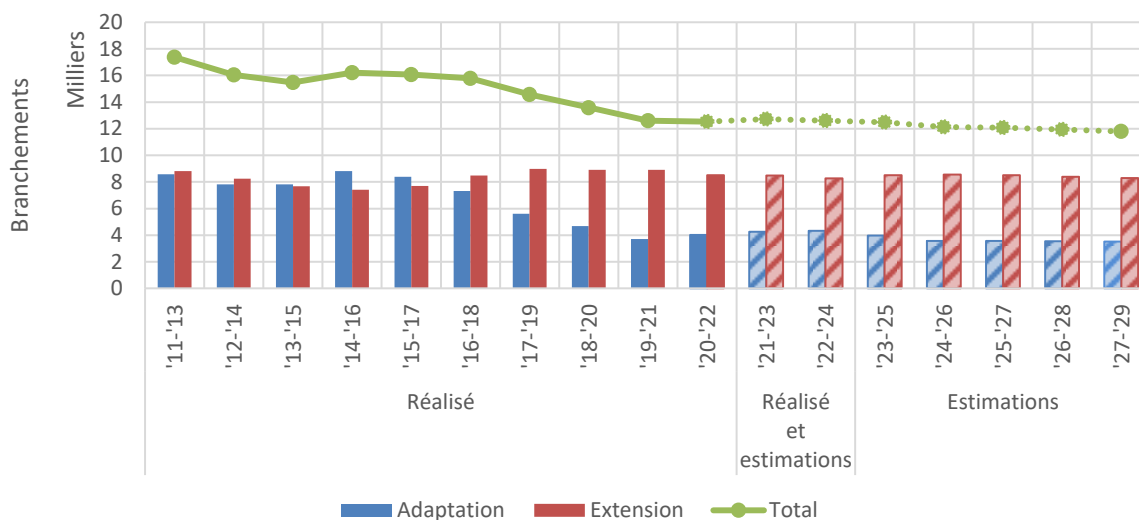


GRAPHIQUE 7 POSE DE CONDUITES EN WALLONIE PAR GRD



Suivant les prévisions pour 2024, environ 8 400 nouveaux branchements pourraient être réalisés, et environ 4 760 autres seront renouvelés. Finalement, rappelons que ces prévisions sont bien entendu assez approximatives car elles restent très liées aux facteurs externes comme les demandes de raccordement ou l'état des branchements mis en évidence lors de prestations diverses sur le réseau.

GRAPHIQUE 8 RÉALISATION DES BRANCHEMENTS (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNÉES)



Enfin, les équipements techniques (cabines, postes, protection cathodique, compteurs, etc.) font aussi l’objet d’investissements, avec une part importante d’adaptations. Ainsi, en 2024 :

- Devraient être renouvelés :
 - 13 cabines réseau ;
 - 36 cabines de quartier ;
 - 22 430 compteurs.

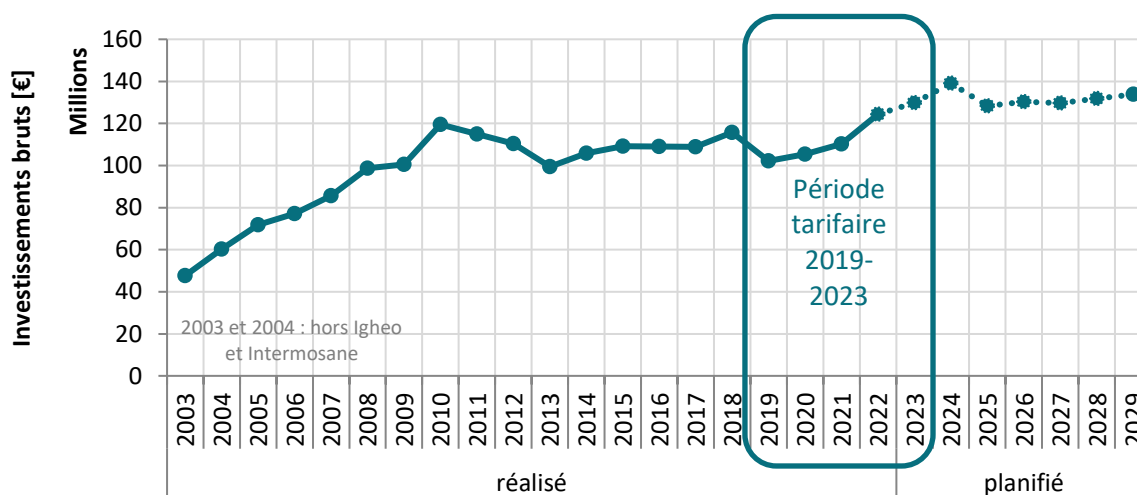
- Devraient être nouvellement posées :
 - 4 cabines de réseau ;
 - 5 cabines de quartier ;
 - 11 240 compteurs.

Dans les renouvellements des cabines de distribution/quartier, il s’agit généralement de rénovations en vue d’intégrer, entre autres, des équipements d’enregistrement et de télémesure.

2.4. Évolution des investissements

Le graphique ci-dessous donne une estimation de l'évolution du niveau des investissements³ opérés et/ou prévus dans les réseaux de distribution en Wallonie. Ceux-ci devraient se situer en 2024 aux alentours de 139 millions d'euros (montants bruts), mais dont 5 millions au moins sont assortis de conditions préalables (voir plus loin). Le graphique ci-dessous reprend l'évolution de l'estimation de ces investissements bruts.

GRAPHIQUE 9 ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DANS LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE



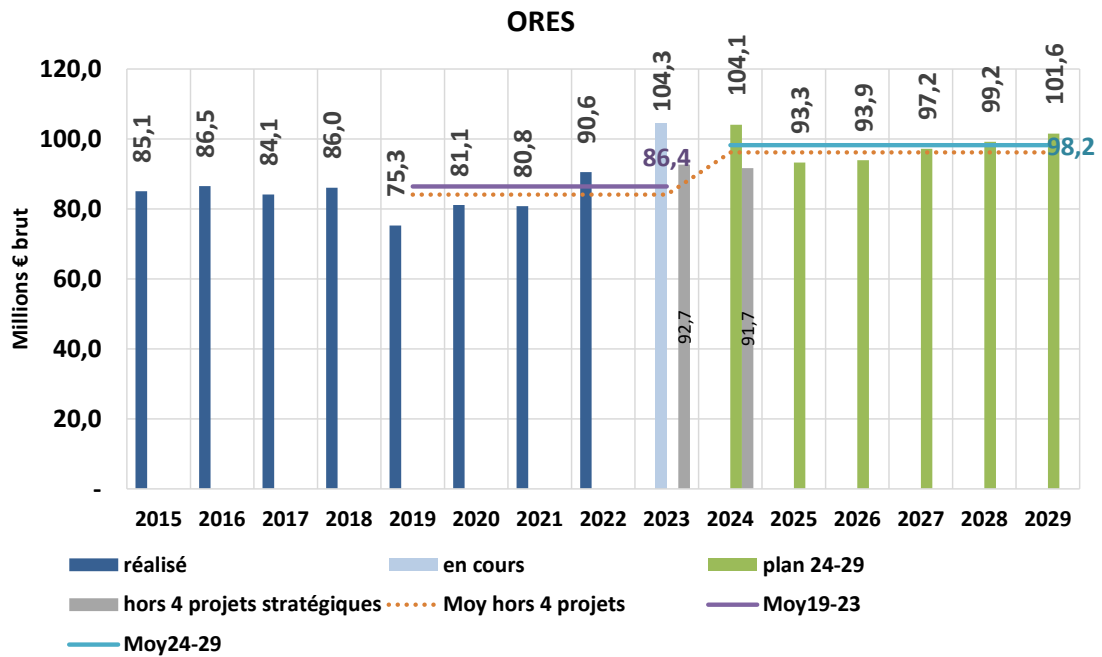
L'année 2020 a été marquée par un ralentissement des activités lié au confinement induit par la crise sanitaire Covid-19, principalement au niveau des branchements et du comptage. L'année 2021 a été marquée par la hausse des prix et par les inondations. En 2022, les niveaux d'investissement ont connu un rattrapage, également influencé par la hausse des prix.

Pour les années 2023 et 2024, les GRD présentent des budgets en hausse. Ainsi chez ORES, afin de rattraper les retards des années précédentes, il a été décidé dès 2022 d'entreprendre quatre grands projets de bouclage (Dinant, Escanaffles, Chièvres et Nivelles) qui impactent l'investissement jusqu'en 2024 au moins, ou plus si des retards sont observés. Côté RESA, des investissements conséquents sont prévus sur Saint-Vith en 2024 (report de 2023), et dans un réseau pilote de distribution d'hydrogène en site propre RESA, à la condition de l'obtention, pour ces deux projets, de subsides dans le cadre du décret « smartisation ». D'autre part, une anticipation de besoins de structuration du réseau pour accueillir le biométhane (« plan industriel ») est également envisagée, de manière non nominative. De son côté, ORES n'a pas prévu, pour le moment, d'investissements « smartisation ».

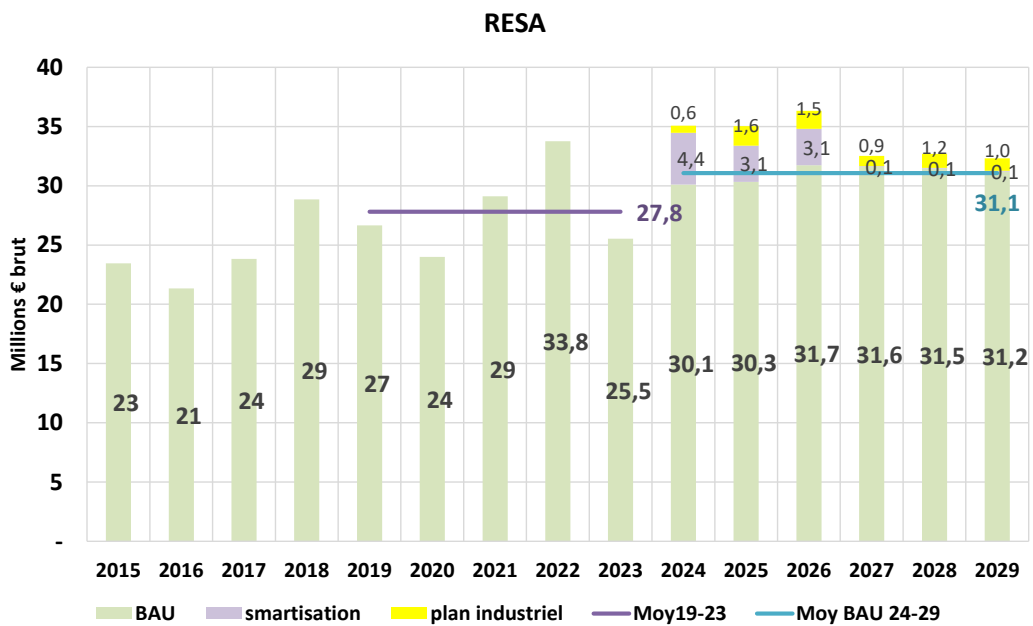
Les graphiques suivants exposent les tendances chez les deux GRD pris isolément.

³ Les investissements pris en compte sont les assets réseaux. Les investissements liés par exemple aux bâtiments administratifs, au matériel roulant, à l'infrastructure IT, à la fibre optique, ... ne sont pas pris en compte ici.

GRAPHIQUE 10 INVESTISSEMENTS ORES



GRAPHIQUE 11 INVESTISSEMENTS RESA



3. OBSERVATIONS DE LA CWaPE

Indépendamment des observations adressées directement aux GRD sur des points précis de leur plan, et qui ont été prises en compte pour l'élaboration de la version définitive, un certain nombre de constats de portée générale méritent d'être soulignés ici. On se référera aux annexes pour des éléments plus détaillés.

3.1. **Rappel des contraintes externes qui pèsent sur la bonne exécution des plans**

Les GRD établissent leur plan en ne maîtrisant pas toutes les variables. Celles-ci sont d'ordre opérationnel, budgétaire, voire, climatique.

D'un point de vue opérationnel, les GRD font face à l'imprévisibilité de nombreux facteurs externes : commandes, autorisations, planning des travaux communaux et synergies de chantiers (cf. décret « impétrants »), crise sanitaire, climatique (hiver prolongé, inondations), etc. Cette imprévisibilité a également des répercussions au niveau budgétaire, dès lors que certains chantiers non programmés consomment le budget alloué à d'autres projets qui doivent être reportés sinon annulés.

La CWaPE estime nécessaire de nuancer le caractère « liant » des composantes du plan. Cette contrainte doit essentiellement viser le volume total de prestations. Pour ce qui concerne les grandes familles de travaux, des objectifs génériques sont à définir, sans qu'il soit toujours possible d'identifier avec précision la localisation des travaux permettant de les rencontrer. Néanmoins, la CWaPE insiste auprès des GRD pour limiter autant que possible le recours aux projets non nominatifs.

3.2. **Les renouvellements du réseau**

Comme toute infrastructure dans n'importe quel domaine technique, les réseaux de gaz font l'objet de renouvellements, en continu et par tronçon.

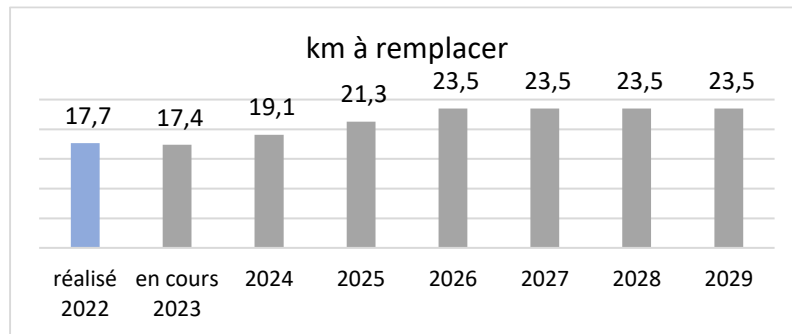
Par ailleurs, une attention particulière est donnée au remplacement des matériaux les plus critiques (PVC, fonte, fibro-ciment mais également acier mince et PE première génération). Leur remplacement est accéléré par une politique volontariste des GRD en plus des remplacements d'opportunité (travaux de voirie ou d'un autre impétrant).

TABLEAU 3 RÉPARTITION DES MATÉRIAUX DU RÉSEAU AU 31.12.2021

Réseau	BP PE	BP Acier	BP Fibro-ciment	BP Fonte	BP PVC	MP PE	MP Acier	TOTAL
ORES	4.427	1.659	38	13	-	2.575	1.449	10.161
RESA	1.250	1.955	-	3	-	90	881	4.179
Wallonie	5.677	3.615	38	16	-	2.665	2.330	14.340

Depuis deux ans, ORES ne se fixe plus d'objectifs chiffrés d'assainissement par matériaux critiques comme c'était le cas les années précédentes, mais continue néanmoins de procéder aux remplacements de ces matériaux dès que c'est possible en tenant compte aussi des contraintes qui s'appliquent (décret impétrants, synergies, plannings imposés par les communes...).

Les 3 km de conduite en fonte du réseau de RESA ont été chemisées par l'intérieur et présentent aujourd'hui une sécurité comparable aux autres matériaux. RESA n'envisage donc pas de retrait de ces conduites. Depuis plusieurs années RESA indique vouloir augmenter sa capacité globale de renouvellement des conduites.



Aucune perspective n'existe à ce jour pour les matériaux plus récents. Comme déjà mentionné les années précédentes, il conviendra de s'interroger dans le futur sur la durée de vie raisonnable des matériaux considérés comme moins critiques. Les GRD ont toutefois mis en place ces dernières années des outils de priorisation, basés sur les risques de défaillance. D'autre part, l'avenir des réseaux dans le cadre de la transition énergétique n'est pas encore totalement clair. A ce stade donc, il est prématuré d'envisager un cycle de renouvellement à long terme.

3.3. Respect des plans introduits antérieurement

En matière d'adaptation, la programmation du GRD est fortement conditionnée par des facteurs externes partiellement maîtrisables (travaux impétrants, disponibilité des ressources...) ainsi que par les arbitrages à opérer afin de répartir les réserves budgétaires et les ressources du GRD, comme de ses sous-traitants, en fonction des urgences.

En matière d'extension, les imprécisions proviennent de la concrétisation des potentialités en une commande ferme, de décisions administratives externes (autorisations des communes ou du SPW-DGO1, décisions relatives aux zonings), de la recherche de synergies avec les impétrants, du caractère économiquement justifié des demandes ponctuelles, etc.

Ceci explique la double approche d'analyse menée par la CWaPE de :

- la réalisation au cas par cas des principaux projets programmés (motivation des reports ou modifications fournies par les GRD) ;
- l'évaluation globale des prestations (indicateurs statistiques).

Les graphiques suivants illustrent les résultats globaux, tant pour les adaptations et les extensions que pour le total. Rappelons qu'il convient d'être prudent dans leur interprétation, car certaines prestations peuvent être considérées à la fois comme adaptation ou comme extension (p. ex. : bouclages sur lesquels on recherche un maximum de nouveaux clients, renforcements liés à des extensions, etc.). Ensuite, d'un point de vue budgétaire, un remplacement est plus lourd qu'une extension en terrain libre, ou encore, une pose MPC acier est très significativement plus onéreuse qu'une pose BP PE.

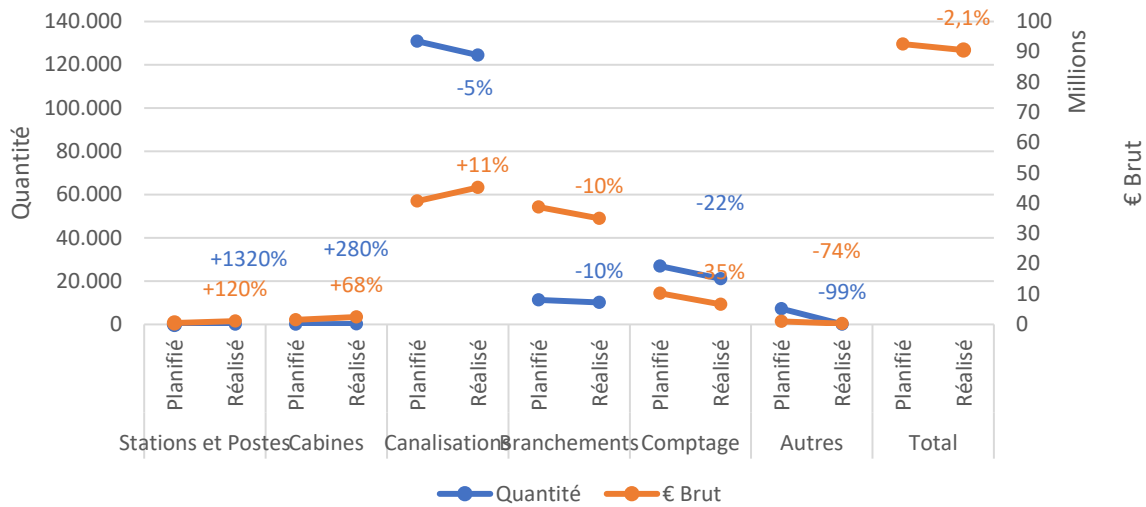
Pour les raisons évoquées ci-dessus, des divergences entre prédiction et réalisation peuvent apparaître. Pour les détails, on se référera directement aux dossiers communiqués par les GRD.

3.3.1. ORES

Le budget planifié pour l'ensemble d'ORES en 2022 était de 92,5 M€ bruts. Le budget réalisé s'élève à 90,5 M€ brut soit une diminution de 2 M€ (-2,1%). Ceci est principalement dû à une diminution des dépenses dans les postes budgétaires 'branchements' et 'comptage'. En particulier, ORES n'a placé que 6 169 compteurs communicants au lieu des 11 713 initialement prévus. En revanche, les coûts de pose de canalisation ont augmenté pour des quantités moindres.

Le graphique ci-dessous met en évidence, par poste budgétaire, les écarts entre le planifié et le réalisé aussi bien pour les quantités que pour les montants.

GRAPHIQUE 12 COMPARAISON ENTRE LE PLANIFIÉ ET LE RÉALISÉ POUR ORES EN 2022

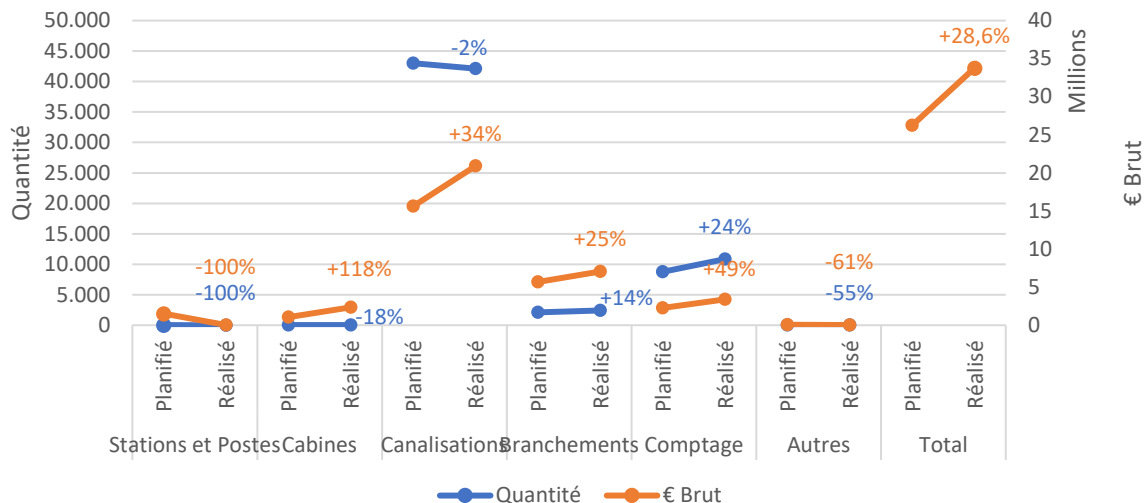


3.3.2. RESA

Le budget initial pour l'année 2022 était de 26,3 M€ bruts ; le réalisé quant à lui s'élève à 33,8 M€ en augmentation de 28%.

Resa explique dans son plan les différentes raisons : effet volume et prix sur la pose de canalisation et de branchements, plus de renouvellements associés, coûts résiduels liés aux inondations, etc.

GRAPHIQUE 13 COMPARAISON ENTRE LE PLANIFIÉ ET LE RÉALISÉ POUR RESA EN 2021

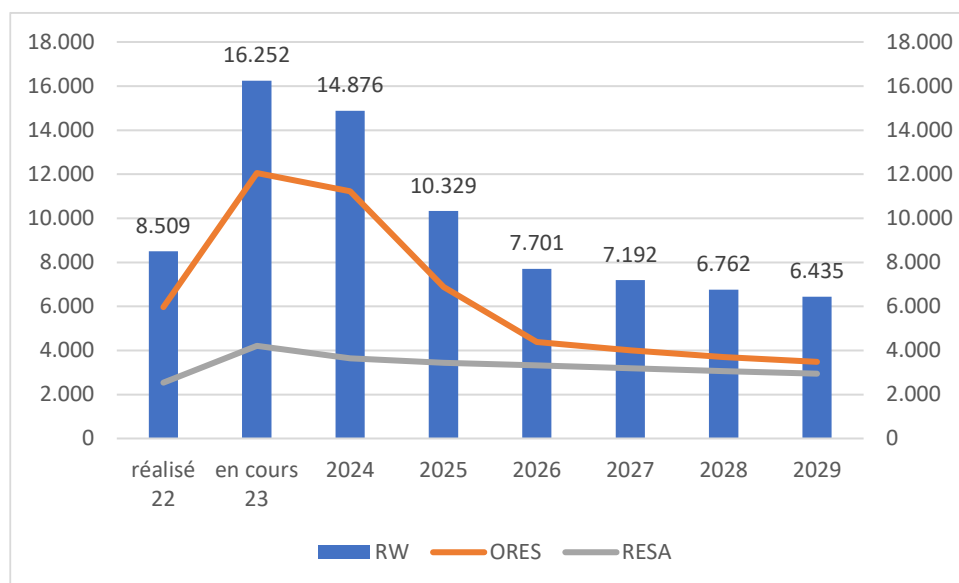


3.4. Les compteurs communicants

Tout comme pour l'électricité, les GRD déploient des compteurs dits communicants en gaz. Ce projet de déploiement est toutefois plus modeste que pour l'électricité où les enjeux sont bien plus importants (intégration des productions décentralisées, dimensionnement au plus juste du réseau, multiplication des nouveaux usages pour l'électricité...). Sauf éventuelle disposition légale qui en déciderait autrement, il n'est dès lors pas prévu de remplacer l'ensemble des compteurs gaz par des compteurs communicants. Seuls les compteurs à budget seront remplacés par ces compteurs communicants.

En effet, les principaux équipementiers ont arrêté de la production des compteurs à budgets sous leur forme actuelle (à carte). À cela il faut également ajouter le fait que la plateforme supportant le prépaiement cessera quant à elle d'être maintenue en 2025. Pour garantir le bon accomplissement des tâches qui leur sont assignées par l'OSP liée au prépaiement, les GRD ont donc opté pour le placement de compteurs communicants qui assumeront les fonctionnalités des compteurs à budgets actuels. Les gestionnaires de réseau disposent encore toutefois d'un faible stock de compteurs à budget dont ils réservent le placement pour les zones où la couverture télécom ne permet pas aujourd'hui de placer un compteur communicant.

ORES et RESA ont commencé à déployer les compteurs communicants gaz en tant que compteurs à prépaiement et mis en service leur plateforme ad hoc. Le déploiement est accéléré depuis 2023, pour progressivement atteindre un régime de croisière plus restreint d'ici la fin de la période, lorsque l'essentiel des compteurs à budget auront été remplacés.



Le 8 juin 2023, le Gouvernement a adopté en 1^{ère} lecture un avant-projet de décret gaz qui pourrait éventuellement modifier cette trajectoire. La CWaPE a exprimé ses doutes dans son avis sur ce projet. Néanmoins, les plans d'investissements sont susceptibles de devoir être adaptés en fonction de l'évolution de ce texte.

3.5. La conversion L/H

Le chantier important de la conversion des zones alimentées en gaz L a débuté en Wallonie au 1^{er} juin 2018 et poursuit son chemin sans soulever de difficulté. Seule la conversion de juin 2020 a été postposée à septembre de la même année pour tenir compte des aléas liés à la crise sanitaire Covid-19. Le tableau ci-dessous liste les communes ou localités wallonnes déjà converties et celles qui le seront dans les prochaines années.

TABEAU 4 COMMUNES WALONNES CONCERNÉES PAR LA CONVERSION L/H ET POUR LESQUELLES LA DATE DE CONVERSION EST CONFIRMÉE

Date début	GRD	Communes wallonnes concernées
1 ^{er} juin 2018	RESA	Berloz, Geer, Hannut et Waremme
1 ^{er} juin 2019	ORES	Chastre, Gembloux, Héléchine, Incourt, Jodoigne, Lincet, Mont-Saint-Guibert (uniquement Corbais), Orp-Jauche, Perwez, Sombreffe, Walhain
1 ^{er} septembre 2020	ORES	Soignies, Braine-Le-Comte (uniquement les rues suivantes : Allée de Salmonsart, Allée André Lieds, Chemin de la ferme du garde)
1 ^{er} juin 2021	ORES	Braine-Le-Comte (sauf les localités d’Hennuyères et de Ronquières qui seront en principe converties en 2024), Ecaussines, Seneffe.
1 ^{er} juin 2022	ORES	Rebecq
1 ^{er} juin 2023	ORES	Beauvechain, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Etienne, Genappe (Bousval), Grez-Doiceau, La Hulpe, Lasne, Mont-Saint-Guibert, Ottignies-Louvain-La-Neuve, Rixensart, Walhain, Wavre
1 ^{er} juin 2024	ORES	Braine-l’Alleud, Braine-le-Chateau, Enghien, Ittre, Nivelles, Tubize, Waterloo

Pour rappel, en Wallonie, ce sont près de 111 000 clients qui seront impactés de 2018 à 2024 (dont plus de 80 000 entre 2023 et 2024). La plus grande partie de ces clients sont situés dans le Brabant wallon.

Cette conversion implique entre autres :

- le remplacement d’écriteurs/détenteurs⁴ chez les URD qui en sont équipés ;
- des adaptations de pression au niveau des cabines ;
- le placement de nouvelles canalisations pour soutenir l’alimentation de certaines poches du réseau (l’alimentation en gaz entre deux communes adjacentes pouvant être interrompue pendant plusieurs années) ;
- le placement de vannes permettant de découpler les parties du réseau alimentées en L ou H durant les phases transitoires de la conversion.

Lors de ces travaux impliquant plus de visites chez les URD, les GRD s’attendent à découvrir davantage d’installations vétustes et, dès lors, à anticiper des travaux de rénovation de branchements.

⁴ La pression de service d’une installation domestique étant de 21 mbar pour du gaz riche contre 25 mbar pour du gaz pauvre.

3.6. Les petites extensions et le raccordement standard

Le décret de 2015 prévoit que le Gouvernement est habilité à définir la méthode permettant d'évaluer le caractère économiquement justifié d'une extension de réseau. De même, il modifie légèrement la définition du raccordement standard, puisque celui-ci est conditionné au prélèvement de gaz dans l'année. En revanche, l'éventuelle traversée de voirie est à prendre en compte dans la gratuité.

En l'absence de nouvelle méthode quant à l'évaluation du caractère économiquement justifié des extensions, les GRD procèdent à leur analyse, comme par le passé, basée sur la VAN à 20 ans.

3.7. La sécurité d'approvisionnement lors d'hivers rigoureux

Les GRD sont tenus de garantir l'alimentation en gaz dans des conditions extrêmes correspondant à une température équivalente à Uccle de -11°C durant une journée. À cet effet, des simulations sont réalisées en vue d'estimer les débits de gaz nécessaires pour ces conditions extrêmes.

Lors de l'analyse des plans, il s'est avéré que, pour plusieurs postes d'ORES, les simulations de débit par -11°C étaient proches voire supérieures aux débits maximums mis à disposition par Fluxys. Notons toutefois que ces débits maximums sont de nature contractuelle et que les capacités techniques des postes Fluxys peuvent parfois être supérieures.

TABEAU 5 POSTES POUR LESQUELS LES SIMULATIONS Q-11°C SONT PROCHES VOIRE SUPÉRIEURES AUX CAPACITÉS CONTRACTUELLES AVEC FLUXYS

ORES	Poste	Q-11°C m ³ (n)/h	TD Fluxys m ³ (n)/h	Commentaires
Brabant wallon	City gate de Baulers	11 590	12 500	L'augmentation du TD de Baulers n'est finalement pas une piste réaliste car cela générerait un investissement trop important. ORES examine le renforcement via la création d'un nouveau point d'injection à Thines (pour alimenter la ZAE) ainsi qu'un renforcement du poste de Genappe.
Namur	Postes : de Namur (Albert 1 ^{er}), de Namur (Quai de l'écluse), d'Emines	38 000	43 000 (+ 5000)	La capacité du poste du quai de l'écluse, elle, est toujours contractuellement de 10 000 m ³ (n)/h mais sa capacité technique monte jusqu'à 15 000 m ³ (n)/h. Nouvelle cabine à Flawinne de 5.000 m ³ /h mise en service en décembre 2022 pour soutenir l'alimentation de Belgrade et permettre au poste du quai de l'écluse de débiter davantage vers le centre de Namur pour soulager le poste Albert 1 ^{er} .
Namur	Ciney / Vehir	2 700	3 500	Projet de liaison Ciney-Dinant via Achêne en cours.

La CWaPE rappelle qu'il est du devoir du GRD de garantir l'alimentation dans les conditions extrêmes définies ci-dessus. Elle reste attentive aux évolutions qui seront données pour ces postes.

3.8. L'injection dans les réseaux de gaz naturel

Depuis l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 mars 2018 mettant en place un mécanisme de soutien pour l'injection de biométhane dans les réseaux de gaz, des projets concrets d'injection ont vu le jour en Wallonie. En 2022, les trois unités de production de biométhane raccordées au réseau de distribution ont injecté 147 TWh. Aucune nouvelle unité ne s'est ajoutée, mais de multiples projets sont en cours d'étude, à des stades divers, dont certains très avancés.

ORES prévoit dans son BAU un budget non nominatif de l'ordre de 6 M€ par an pour adapter son réseau aux nouvelles demandes de raccordements industriels, dont celles liées à ces projets d'injection.

De son côté, RESA fait également état d'investissements non nominatifs découlant d'un « plan industriel », afin d'anticiper les adaptations nécessaires (cabines + conduites) pour accueillir les demandes potentielles (6,8 M€ répartis de 2024 à 2029).

3.9. La mobilité (CNG/LNG)

Bien que le focus soit fortement orienté vers la mobilité électrique, la mobilité au départ du gaz naturel reste une alternative intéressante d'un point de vue qualité de l'air et la santé par rapport aux carburants classiques (essence, diesel). En outre, le développement de cette mobilité permet de pérenniser le réseau de gaz naturel en amenant de nouvelles consommations et l'approvisionnement des stations de ravitaillement ne nécessite quant à lui pas de transport de carburant par camion à l'inverse des carburants classiques.

On comptait fin 2022 50 raccordements actifs en Wallonie, soit 6 de plus qu'en 2021. D'autres étaient à l'étude. Le contexte incertain du marché du gaz l'an dernier a toutefois provoqué l'annulation de plusieurs d'entre eux.

TABLEAU 6 RACCORDEMENTS CNG AU 31.12.2022

Raccordements CNG	Actifs
ORES	42
RESA	8
TOTAL Wallonie	50

3.10. La couverture des zones blanches

Depuis 2017, RESA envisage la possibilité de développer un nouveau réseau dans une zone blanche (St-Vith) au départ d'une cuve de stockage en gaz naturel comprimé (CNG).

Cette cuve serait quant à elle rechargée par camion depuis une station de compression, dite station mère, située sur le réseau de RESA. Le projet a été décalé sur 2023-2024 et est conditionné par RESA à l'obtention de subsides dans le cadre du « décret smartisation ».

3.11. Hydrogène

RESA a également introduit un projet pilote « hydrogène » à réaliser en site propre, dont la réalisation est conditionnée à l'obtention de subsides dans le cadre du « décret smartisation ».

Ce projet n'a pas de lien immédiat avec la gestion du réseau existant.

4. AVIS DE LA CWAPE

Conformément à l'article 16, §3, du décret du 19 décembre 2002 relatif au marché régional du gaz et de ses modifications ultérieures, la CWAPE a examiné la version finale des plans d'investissement présentés par les GRD en vue d'assurer la continuité d'approvisionnement, la sécurité, le développement et l'extension du réseau dans des conditions socialement, techniquement et économiquement raisonnables.

Sur base des informations présentées ci-dessus, au terme de son examen et des divers échanges avec les GRD, la CWAPE ne relève plus d'incohérence dans les choix techniques proposés, de nature à entraver la bonne exécution des missions imparties au GRD liées à la distribution de gaz naturel. Ces constats ne relèvent évidemment en rien les GRD de leur responsabilité permanente d'exploitant de réseau.

La CWAPE rappelle qu'en application des dispositions décrétales, « *le plan d'investissement couvre une période correspondant à la période tarifaire* », laquelle porte sur la seule année 2024. La CWAPE a toutefois analysé l'ensemble des années 2024 à 2029 reprises dans les plans soumis par les GRD.

Le processus de planification prévoit néanmoins une mise à jour périodique. La CWAPE, comme les GRD, constatent en effet que le débat sur l'avenir des réseaux de gaz est toujours en cours, tant au niveau wallon qu'europpéen, et que dès lors il reste difficile de fixer une trajectoire d'investissement à moyenne échéance. Les données sur lesquelles se basent les plans relèvent donc des meilleures estimations possibles, mais ne se fondent aucunement sur d'éventuelles hypothèses disruptives.

Les échanges en cours de procédure ont permis à la CWAPE de formuler un certain nombre de remarques et aux GRD d'y répondre de manière satisfaisante, ainsi que d'apporter quelques corrections dans leur version définitive. Ces échanges sont repris en annexe III.

Au-delà de ces aspects ponctuels, les principaux points d'attention sont repris ci-dessous.

4.1. ORES

Concernant le bilan 2022, la CWAPE constate à nouveau que les investissements (bruts) réalisés sont inférieurs aux montants budgétés (-2,1%), ce qui porte la différence totale sur la période 2019-2024 à pratiquement 19 M€ par rapport au budgété.

Face à ce constat, ORES a décidé précédemment d'entreprendre plusieurs grands projets de bouclage (Dinant, Escanaffles, Chièvres et Nivelles) et de restructuration (Comines). ORES a présenté ces projets l'an dernier, et a actualisé ces informations cette année. Il apparaît que ces projets, à eux seuls, expliquent un niveau plus élevé d'investissement en 2023 et 2024.

ORES mentionne d'ailleurs dans son plan : « *L'augmentation budgétaire annoncée en 2024 (+16%) est essentiellement induite par les reports/retards des différents grands projets d'investissement nominatifs (P12868 - Thines, P12869 - Chièvres, P12870 - Pecq & P12871 - Ciney) impliquant des volumes de poses en moyenne pression substantiels.* »

Pour les années suivantes, ORES s'aligne sur les hausses de coûts récentes pour anticiper un niveau d'investissement plus élevé que lors de la période précédente. Comme l'an dernier, la CWAPE constate que les hypothèses d'indexation sur lesquelles ORES fonde son approche prudente peuvent s'écarter de la méthodologie tarifaire et considère donc celles-ci comme indicatives en vue de déterminer des balises internes à ORES, non directement liées au revenu autorisé qui lui, couvre l'ensemble des prestations d'ORES et est encadré par la méthodologie tarifaire publiée.

Il revient à ORES de calibrer au mieux ses investissements. Compte tenu des balises qui ont été posées par la méthodologie tarifaire 2025-2029, la CWaPE n'aperçoit pas d'obstacle d'ordre financier à la réalisation des projets exposés dans le plan. La CWaPE observe toutefois la réserve formulée par ORES dans sa version provisoire, antérieure à la publication de cette méthodologie, mais également maintenue dans sa version définitive qui lui est postérieure de quinze jours : « *Il est important de noter que les quantités et montants pour les années 2025 à 2029 sont indicatifs et ne peuvent en rien préjuger de la teneur de la PT 2025-2029, ni des futures discussions quant aux enveloppes complémentaires y relatives pour ce qui concerne le programme de déploiement des compteurs communicants.* »

Concernant les besoins en capacité, ce plan d'investissement (mais parfois aussi les précédents) a mis en évidence des risques de problèmes d'approvisionnement, selon les simulations en Q-11°C, en cas d'hiver exceptionnel pour les réseaux en aval de quelques stations de réception (notamment Namur, Baulers et Ciney). La CWaPE constate que des projets sont mis en œuvre pour pallier ces problèmes et rappelle qu'il est du devoir du GRD d'assurer l'alimentation de son réseau dans ces conditions extrêmes, même si celles-ci ne sont que rarement rencontrées.

Concernant le déploiement des compteurs communicants, la CWaPE constate que les quantités prévues ont été revues à la baisse dans la version définitive du plan déposé par ORES par rapport au plan précédent, notamment à la lumière des réalisations moindres, et a noté la réserve formulée par ORES quant au besoin de poursuivre l'évaluation du déploiement dans le courant de l'été. D'autre part, la révision en cours du décret gaz pourrait le cas échéant nécessiter de redéfinir certains objectifs. Toutefois, à législation constante et compte tenu des volumes raisonnables proposés, la CWaPE n'a pas d'objection à prendre en compte les quantités proposées dans la version définitive du 15 juin, sachant qu'une révision ultérieure reste possible.

La CWaPE a par ailleurs noté que les investissements plus spécifiques relatifs aux hypothèses de biométhane et de CNG sont repris dans le BAU et font l'objet d'enveloppes non nominatives conditionnées à la demande, encore imprécise à l'heure actuelle. La CWaPE relève également qu'ORES n'a pas prévu, à ce stade, d'investissements complémentaires liés au décret « smartisation ». Si de tels investissements devaient être proposés et éligible, ils devront être ajoutés dans une version ultérieure et ce, de manière identifiable afin de démontrer l'absence de double financement.

Enfin, la CWaPE constate qu'ORES maintient son recours aux enveloppes non nominatives. À l'exception des gros projets mentionnés plus haut, la majorité des projets repris en nominatif dans le plan sont des projets de faible envergure liés à des remplacements de filtres ou de compteurs dans des cabines et des remplacements d'anodes. Pour l'année 2024, les projets nominatifs ne représentent que 14% du budget total du GRD ; en 2025 ils ne représentent plus que 2% et à peine 0,4% en 2026. La CWaPE a déjà regretté cette façon de procéder, qui entrave ses missions de surveillance et de contrôle de la mise en œuvre des plans d'adaptation telles que prévues par le décret gaz.

En conclusion, dans l'état actuel du plan d'adaptation, et compte tenu des réserves exposées ci-dessus, la CWaPE ne s'oppose pas à la mise en œuvre du plan soumis, tant pour l'année 2024 que pour les années ultérieures sous réserve de leur actualisation.

4.2. RESA

La CWaPE constate que RESA concrétise lentement son intention d'augmenter sa capacité de renouvellement annuel de conduites.

Concernant le réalisé 2022, la CWaPE observe que les dépenses sont en augmentation de près de 29% (planifié 26,3 M€, réalisé 33,8 M€). RESA a fourni des explications poste par poste (effets volumes et/ou effets prix).

Concernant les prévisions d'investissement, la CWaPE constate que RESA prévoit une augmentation importante pour les années futures, toutefois conditionnée par certains éléments. D'une part, il s'agit du projet virtual pipe ainsi que d'un pilote hydrogène en site propre, conditionnés à l'obtention d'une subside dans le cadre du décret « smartisation », d'autre part il s'agit de volume de pose (cabines et conduites) découlant d'estimations encore imprécises du développement de la filière biométhane, reprises sous le vocable « plan industriel ». Concernant ces investissements, la CWaPE comprend que RESA les lie à la réalisation de conditions préalables exogènes.

D'autre part, la CWaPE observe que RESA a pris en compte sa remarque liée à la surestimation potentielle des demandes de raccordement BAU, dans sa version provisoire du mois de mars, et a revu les quantités estimées (conduites et branchements) à la baisse, compte tenu notamment de l'évolution récente de la demande suite à la crise énergétique. Cette correction a pour effet de ramener le niveau d'investissement à un niveau plus raisonnable (diminution de 51 M€ sur les 6 années). Si l'on fait abstraction des investissements conditionnels mentionnés plus haut, le niveau d'investissement resterait comparable aux niveaux précédents, sous réserve d'une certaine inflation que RESA ne détaille pas et que la CWaPE n'a pas examiné dans le cadre de la présente analyse. Cet élément sera examiné dans le cadre de l'approbation du revenu autorisé du GRD.

D'une manière générale, il revient à RESA de calibrer au mieux ses investissements pour faire face à ses obligations légales. Compte tenu des balises qui ont été posées par la méthodologie tarifaire 2025-2029, la CWaPE n'aperçoit pas d'obstacle d'ordre financier à la réalisation des projets exposés dans le plan sous sa forme définitive, et ce, probablement avec ou sans la réalisation de ces conditions préalables mise à la réalisation des projets « smartisation » et « plans industriels ».

Enfin, pour le projet « hydrogène » plus spécifiquement, même celui-ci peut présenter un réel intérêt dans le cadre du futur énergétique wallon et de la connaissance utile développée par les opérateurs de réseaux, la CWaPE estime que celui-ci n'est pas immédiatement nécessaire aux obligations de gestion des réseaux de distribution de gaz naturel, découlant de la mission de GRD. Elle ne se prononce donc pas, dans le cadre du présent plan, mais ne s'y oppose pas non plus pour autant qu'il n'empêche pas la réalisation d'autres prestations nécessaires à la bonne exécution des missions du GRD et pour autant qu'il reste purement indépendant du marché et ne conduise pas à l'exécution par le GRD de missions non autorisées par le décret. Ce point sera examiné avec RESA dans un autre cadre.

En matière de déploiement des compteurs communicants, la CWaPE relève que les volumes posés en 2022 et en cours en 2023 sont inférieurs aux prévisions initiales, sans qu'il n'y ait de correction corolaire dans la trajectoire proposée pour les années suivantes. Toutefois, à législation constante et compte tenu des volumes raisonnables proposés, la CWaPE n'a pas d'objection à prendre en compte les quantités proposées dans la version définitive du 15 juin, sachant qu'une révision ultérieure reste possible si par exemple la révision en cours du décret gaz devait l'induire.

En conclusion, dans l'état actuel du plan d'adaptation, et compte tenu des réserves exposées ci-dessus, la CWaPE ne s'oppose pas à la mise en œuvre du plan soumis, tant pour l'année 2024 que pour les années ultérieures sous réserve de leur actualisation.

* *
*

ANNEXE I – BILAN DES RÉALISATIONS 2022 ET PROJECTIONS 2024 (QUANTITÉS)

1. Réalisations 2022

ORES

ORES - Réalisations 2022

		Conduites (m)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
		MP	BP	Réception (Fluxys/GRD)	Réseau (GRD/GRD)	Distribution (quartier)	Bchts	Cpteurs	Cabines (clients)
ADAPTATIONS									
Remplacements		9.361	38.690	-	8	59	4.036	12.752	16
	Vétusté	5.120	33.186	-	7	58	3.730	5.797	16
	Sécurité	165	2.664	-	1	1	235	-	-
	Déplacements	4.077	2.841	-	-	-	71	-	-
	Placement CAB							6.955	
	<i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>							-	
Renforcements		21.716	5.756	-	7	14	192	-	1
	Consommation	839	1.234	-	1	3	77	-	-
	Chute pression	3.535	-	-	-	1	14	-	-
	Efficacité/bouclage	17.341	4.522	-	6	10	101	-	1
	Non défini	-	187	-	40	-	8	-	-
Total adaptations		31.077	44.633	-	54	72	4.236	12.752	17
EXTENSIONS									
Racc.	Résidentiels BP+MP						5.146	8.220	
	<i>Dont raccordements standards</i>						4.991	7.973	
	Industriels						17	106	9
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)	11.411	10.411	-	-	-			
Gdes ext.	Lotissements	5.293	12.057	-	-	1			
	ZAE	6.179	-	-	-	-			
	Extensions stratégiques	3.323	-	-	-	-			
Raccordements à des fins de mobilité		-	-	-	-	-	738	-	-
	Non défini	-	-	-	-	-	-	8	3
Total extensions		26.206	22.468	-	-	1	5.901	8.334	12

RESA

RESA - Réalisations 2022

		Conduites (m)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
		MP	BP	Réception (Fluxys/GRD)	Réseau (GRD/GRD)	Distribution (quartier)	Bchts	Cpteurs	Cabines (clients)
ADAPTATIONS									
Remplacements		6.141	15.729	-	-	6	421	7.177	-
	Vétusté	3.586	14.100	-	-	6	421	3.529	-
	Sécurité	-	-	-	-	-	-	1.974	-
	Déplacements	2.555	1.629	-	-	-	-	-	-
	Placement CAB							1.674	
	<i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>							17	
Renforcements		635	686	-	-	-	-	-	-
	Consommation	-	-	-	-	-	-	-	-
	Chute pression	-	-	-	-	-	-	-	-
	Efficacité/bouclage	635	686	-	-	-	-	-	-
	Non défini	-	-	-	-	-	-	-	-
Total adaptations		6.776	16.415	-	-	6	421	7.177	-
EXTENSIONS									
Racc.	Résidentiels BP+MP					4	1.991	3.663	
	<i>Dont raccordements standards</i>								
	Industriels	941	204				17	17	17
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)	115	8.484						
Gdes ext.	Lotissements	12	4.573						
	ZAE	3.211	-						
	Extensions stratégiques	-	1.380						
Raccordements à des fins de mobilité		-	-						
	Non défini	-	-						
Total extensions		4.279	14.641	-	-	4	2.008	3.680	17

TOTAL WALLONIE

RW - Réalisations2022		Conduites (m)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
		MP	BP	Réception (Fluxys/GRD)	Réseau (GRD/GRD)	Distribution (quartier)	Bchts	Cpteurs	Cabines (clients)
ADAPTATIONS									
Remplacements		15.502	54.419	-	8	65	4.457	19.929	16
	Vétusté	8.706	47.286	-	7	64	4.151	9.326	16
	Sécurité	165	2.664	-	1	1	235	1.974	-
	Déplacements	6.632	4.470	-	-	-	71	-	-
	Placement CAB							8.629	
	<i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>							17	
Renforcements		22.351	6.442	-	7	14	192	-	1
	Consommation	839	1.234	-	1	3	77	-	-
	Chute pression	3.535	-	-	-	1	14	-	-
	Efficacité/bouclage	17.976	5.208	-	6	10	101	-	1
Non défini		-	187	-	40	-	8	-	-
Total adaptations		37.853	61.048	-	54	78	4.657	19.929	17
EXTENSIONS									
Racc.	Résidentiels BP+MP						7.137	11.883	
	<i>Dont raccordements standards</i>						4.991	7.973	
	Industriels						34	123	26
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccorder)	11.526	18.896	-	-	-			
Gdes ext.	Lotissements	5.305	16.630	-	-	1			
	ZAE	9.390	-	-	-	-			
	Extensions stratégiques	3.323	1.380	-	-	-			
Raccordements à des fins de mobilité		-	-	-	-	-	738	-	-
Non défini		-	-	-	-	-	-	8	3
Total extensions		29.544	36.905	-	-	1	7.909	12.014	29

2. Prévisions 2024

ORES

ORES - Projections 2024		Conduites (m)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
		MP	BP	Réception (Fluxys/GRD)	Réseau (GRD/GRD)	Distribution (quartier)	Bchts	Cpteurs	Cabines (clients)
ADAPTATIONS									
Remplacements		11.284	32.295	-	8	19	3.131	17.454	1
	Vétusté	8.442	28.766	-	8	19	3.088	6.228	1
	Sécurité	145	2.224	-	-	-	36	-	-
	Déplacements	2.697	1.305	-	-	-	7	-	-
	Placement CAB							11.226	
	<i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>							-	
Renforcements		20.283	6.125	-	5	6	141	-	1
	Consommation	475	975	-	-	-	-	-	-
	Chute pression	2.711	173	-	-	-	-	-	-
	Efficacité/bouclage	17.097	4.977	-	5	6	141	-	1
Non défini		-	-	-	-	-	-	-	-
Total adaptations		31.567	38.420	-	13	25	3.272	17.454	2
EXTENSIONS									
Racc.	Résidentiels BP+MP						6.103	8.942	
	<i>Dont raccordements standards</i>						6.030	8.835	
	Industriels						35	267	15
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccorder)	17.458	14.465	-	-	-			
Gdes ext.	Lotissements	6.975	17.147	-	-	2			
	ZAE	6.356	-	-	-	-			
	Extensions stratégiques	6.000	-	-	3	-			
Raccordements à des fins de mobilité		-	-	-	-	-	-	-	-
Non défini		-	-	-	-	-	-	-	-
Total extensions		36.789	31.612	-	3	2	6.138	9.209	15

RESA

RESA - Projections 2024		Conduites (m)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
		MP	BP	Réception (Fluxys/GRD)	Réseau (GRD/GRD)	Distribution (quartier)	Bchts	Cpteurs	Cabines (clients)
ADAPTATIONS									
Remplacements		2.380	18.220	-	-	11	305	4.976	1
	Vétusté	1.880	17.220			11	305	2.402	1
	Sécurité	-	-				-	2	
	Déplacements	500	1.000						
	Placement CAB							2.572	
	<i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>								
Renforcements		4.230	332	-	-	-	-	-	-
	Consommation	-	-						
	Chute pression	-	-						
	Efficacité/bouclage	4.230	332						
Non défini									
Total adaptations		6.610	18.552	-	-	11	305	4.976	1
EXTENSIONS									
Racc.	Résidentiels BP+MP					3	1.129	2.015	
	<i>Dont raccordements standards</i>								
	Industriels				1		16	16	16
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordem)	660	4.840						
Gdes ext.	Lotissements	116	2.195						
	ZAE	5.200	-						
	Extensions stratégiques	-	715						
Raccordements à des fins de mobilité									
Non défini									
Total extensions		5.976	7.750	-	1	3	1.145	2.031	16

TOTAL WALLONIE

RW 2024		Conduites (m)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
		MP	BP	Réception (Fluxys/GRD)	Réseau (GRD/GRD)	Distribution (quartier)	Bchts	Cpteurs	Cabines (clients)
ADAPTATIONS									
Remplacements		13.664	50.515	-	8	30	3.436	22.430	2
	Vétusté	10.322	45.986	-	8	30	3.393	8.630	2
	Sécurité	145	2.224	-	-	-	36	2	-
	Déplacements	3.197	2.305	-	-	-	7	-	-
	Placement CAB	-	-	-	-	-	-	13.798	-
	<i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Renforcements		24.513	6.457	-	5	6	141	-	1
	Consommation	475	975	-	-	-	-	-	-
	Chute pression	2.711	173	-	-	-	-	-	-
	Efficacité/bouclage	21.327	5.309	-	5	6	141	-	1
Non défini		-	-	-	-	-	-	-	-
Total adaptations		38.177	56.972	-	13	36	3.577	22.430	3
EXTENSIONS		0	0	0	0	0	0	0	0
Racc.	Résidentiels BP+MP	-	-	-	-	3	7.232	10.957	-
	<i>Dont raccordements standards</i>	-	-	-	-	-	6.030	8.835	-
	Industriels	-	-	-	1	-	51	283	31
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordem)	18.118	19.305	-	-	-	-	-	-
Gdes ext.	Lotissements	7.091	19.342	-	-	2	-	-	-
	ZAE	11.556	-	-	-	-	-	-	-
	Extensions stratégiques	6.000	715	-	3	-	-	-	-
Raccordements à des fins de mobilité		-	-	-	-	-	-	-	-
Non défini		-	-	-	-	-	-	-	-
Total extensions		42.765	39.362	-	4	5	7.283	11.240	31

ANNEXE II – PLANS COMMUNIQUÉS PAR LES GRD APRÈS CONCERTATION AVEC LA CWAPE

Documents non publics

ANNEXE III – NOTES D’EXAMEN SUR LA VERSION PROVISOIRE ET RÉPONSES DES GRD

Documents non publics